



Quelle qualification de je peut prétendre à un employeur

Par **lievmart**, le **17/10/2008** à **20:20**

Bonjour,rrnrj'ai été licinciée en tant E.T.A.M Aide Comptable depuis 1997 avec une expérience de 11ans Qualification 575 covention du Batimentrrnrndepuis j'ai effectué de mission intérim Assistante Comptable ou opératrice de saisie rrrnDepuis mars 2008 Jai eut un mission intérim jusqu' en 31 MAI - LE 1 JUin au 31 Décembre 2008 EN CDD employée Adminstratif basé sur un salaire de 1350 EUROS SMICrrnrnJe perçois un Complément de salaire ASSEDIC car ma base de Salaire ASSEDIC est de 1580 EUROS rrrnJE POSE MA QUESTION rrrnFaut il que je me base sur le salaire de l'assedic pour une Ambauche en CDI??rnrnCAR L'EMPLOYEUR APRES MON CDD IL VEUT EFFECTUER UN CDI A 1350 EUROS rrrnEST CE QUE JE DOIS ACCEPTER ??? CAR JE PERT MES ACQUIS rnrnSi L'EMPLOYEUR REFUSE DE DONNER LE SALAIRE QUE JE SUIS PAYER EN ASSDIC A 1580 EUROS JE SUIS SOUS PAYER PAR RAPPORT A MA QUALIFICATION D AVANT rrrnJE DOIS NEGOCIER POUR AVOIR 1580 EUROS POUR MON CDI rrrnET S IL NE VEUT PAS DOIS JE ACCEPTER DE SIGNER MON CONTRA T EN DESSOUS DE MA QUALIFICATION ?????